



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée QUE :

- le règlement 2021-535 concernant la circulation et le stationnement, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension, tenue le 9 août 2021, aux lieu et heure habituels.
- le règlement numéro 2021-535 est disponible pour quiconque désire en prendre connaissance, durant les heures d'ouverture, au bureau municipal situé au 59, rue de l'hôtel-de-ville, L'Ascension. Cependant, en considérant la situation actuelle de la COVID-19, le règlement est disponible sur le site internet ou en envoyant un courriel au dga@municipalite-lascension.qc.ca

DONNÉ à L'Ascension, ce 10 août 2021.

Mylène Grenier
Directrice générale adjointe



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mylène Grenier, directrice générale adjointe de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 août 2021, entre 13 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 10 août 2021.

Mylène Grenier
Directrice générale adjointe